

14 octobre 2011

Offre publique de rachat par



portant sur 41 666 666 actions Bouygues en vue de la réduction de son capital

Présentée par

 BNP PARIBAS <i>BNP Paribas</i>	 CRÉDIT AGRICOLE CIB <i>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank</i>	 HSBC <i>HSBC</i>
 ROTHSCHILD <i>Rothschild & Cie Banque</i>	 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE <i>Corporate & Investment Banking Société Générale</i>	

Termes de l'Offre : 30 euros par action Bouygues
Durée de l'Offre : 22 jours calendaires



Le présent communiqué est établi par la société Bouygues et est diffusé en application des dispositions des articles 231-28 I et 231-32 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Avis important

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Bouygues, réunie le 10 octobre 2011 a adopté la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat d'actions.

L'offre publique de rachat au prix de 30 euros par action Bouygues, déclarée conforme par l'AMF le 4 octobre 2011, porte sur un maximum de 41 666 666 actions, soit 11,7% du capital et au minimum 8,7% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 356 313 006 actions et 479 807 380 droits de vote de la Société au 31 août 2011.

Le cabinet Ricol Lasteyrie, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, intervenant en qualité d'expert indépendant chargé par Bouygues, en application des dispositions de l'article 261-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, a conclu que le prix de celle-ci était équitable tant pour les actionnaires décidant d'apporter leurs titres que pour ceux qui s'y refuseraient, ce dont le conseil d'administration de Bouygues a pris acte.

Le conseil d'administration de Bouygues a décidé, à l'issue de cette Assemblée Générale Extraordinaire, de mettre en œuvre la réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions de la société, en vue de leur annulation conformément à l'article L. 225-207 du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Bouygues ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public ce jour.

Ces informations, ainsi que la note d'information visée par l'AMF relative à l'offre publique de rachat par Bouygues de ses propres actions en vue de leur annulation, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bouygues (www.bouygues.com); elles peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- Bouygues : 32, avenue Hoche – 75008 Paris
- BNP Paribas : 4, rue d'Antin – 75002 Paris
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : 9, quai du Président Paul Doumer – 92920 Paris La Défense
- HSBC France : 103, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris
- Rothschild & Cie Banque : 23 Bis, avenue de Messine – 75008 Paris
- Société Générale : CORI/M&A/FRA – 75886 Paris Cedex 18